seraient fournis par l'Europe, afin d'injecter dans les rapports généraux de collaboration une certaine interdépendance réelle entre les différents associés.

Ú.

Cependant, à la conférence qui vient de se terminer et qui groupait les 13 nations membres des deux Organisations européennes pour la recherche en matière d'espace et de lancement d'engins, la Grande-Bretagne a pris l'initiative de rejeter la proposition américaine d'une collaboration européenne au programme Post-Apollo. A l'heure présente, seules la France, l'Allemagne occidentale et la Belgique semblent prêtes à entamer des pourparlers avec la NASA. Il faut voir ce fait nouveau dans le contexte de la tendance croissante qui existe actuellement vers la création d'un seul organisme européen en matière spatiale.

Cette tendance vers l'unification col'ncide avec la réouverture des négociations sur la demande d'entrée de la Grande-Bretagne (et d'autres pays) dans la Communauté économique européenne; il se pourrait que sous la pression des impératifs d'ordre politique et économique, certaines lacunes soient comblées dans les efforts jadis éparpillés en matière spatiale.

Tous ces faits nouveaux intéressent le Canada et l'avenir des programmes canadiens en matière aérospatiale. Le Canada pourrait très bien se trouver dans l'heureuse situation de pouvoir agir simultanément, s'il le désire, dans plusieurs secteurs parallèles et complémentaires.

Rien ne semblerait s'opposer à la poursuite d'accords bilatéraux du genre de ceux qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis (lancements de satellites scientifiques, tels que l'Alouette; stations au sol du décodage des informations terrestres fournies par les satellites; aménagements de lancement aux fins des télécommunications).

En outre, grâce à l'emploi d'une part relativement modeste des fonds fédéraux de recherche et de perfectionnement, l'industrie canadienne pourrait participer à des contrats de mise au point et de fabrication de systèmes annexes du système <u>Post-Apollo</u> - en somme, un programme de participation à la production de moyens de liaison spatiale. Un tel effort du Canada dans le domaine de la recherche et du développement permettrait vraisemblablement au Canada d'accéder aux aménagements de <u>Post-Apollo</u>, lorsqu'ils viendront à exister.

Il est significatif que le projet de Convention sur le futur organisme spatial européen, actuellement à l'étude, prévoit la participation, à titre de membres associés ou adjoints, de pays non européens. Il y a de bonnes raisons de croire qu'en vertu de tels arrangements, il nous serait possible de choisir de prendre part uniquement aux programmes intéressant vraiment le Canada, et que nos obligations financières seraient limitées à ces programmes particuliers.

Point n'est besoin de s'étendre longuement ici sur les propositions de maintenir des relations bilatérales avec les États-Unis et de collaborer dans le domaine de la recherche et du perfectionnement. Toutefois, le projet d'adhésion au futur organisme spatial européen exige plus d'explications sur plusieurs points.